APRÈS ART. 36 N° **475** 

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

| Commission   |  |
|--------------|--|
| Gouvernement |  |

Rejeté

# **AMENDEMENT**

N º 475

présenté par

M. Jacobelli, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain,
M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet,
M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin,
Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz,
Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy,
M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon,
M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jolly, Mme Laporte,
Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir,
M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez,
Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache,
M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris,
Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck,
M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

#### ARTICLE ADDITIONNEL

## APRÈS L'ARTICLE 36, insérer l'article suivant:

Dans un délai de douze mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport d'information étudiant la possibilité de se doter de chars de combat de génération intermédiaire dans l'attente du remplacement du char Leclerc par le Système principal de combat terrestre MGCS ou équivalent.

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Indépendamment de la réussite ou non du programme MGCS, le char Leclerc modernisé sera probablement obsolète d'ici aux premières livraisons du char de nouvelle génération. De nombreuses voix plaident en faveur de l'acquisition d'un char de génération intermédiaire (4e génération) tel que l'E-MBT, le Type 10 ou le K2 Black Panther. Si ces deux dernières options sont à écarter, n'étant ni françaises ni européennes, la première est issue d'un co-développement franco-

APRÈS ART. 36 N° **475** 

allemand et en est déjà au stade d'un démonstrateur technologique. Une autre solution, plus longue, serait le développement d'une toute nouvelle solution exclusivement française. Un rapport permettrait de déterminer la nécessité d'un tel investissement et, si tel était le cas, les solutions pertinentes.